

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE

COMMUNE DE VALS LES BAINS



DELIBERATION n°2023.27

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 13 AVRIL 2023

Nombre de conseillers :

En exercice :	27
Absent :	01
Présents :	25
Procurations :	01
Votants :	26

L'an DEUX MIL VINGT TROIS, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois d'AVRIL, sous la présidence de Monsieur Michel CEYSSON, Maire de la Commune.

Présent(e)s : Michel CEYSSON – Françoise CHASSON – Francis CLUTIER - Marie EL FARKH – Vincent MOUNIER - Brigitte SOUCHE – Laurent LEWANDOWSKI - Françoise VOLLE – Patrick ARCHIMBAUD - Anne VENTALON – Eric JOURET – Nicole TOGNETTY – Robert LACROTTE – Marjorie LAJOIE – Franck REVEL – Mélody FERRERO – Laurent FAURE – Claudia BRET – Irène GALIBERT – André SAUZON – Martine BUREL – Michel ESCHALIER – René MONTREDON – Christine GIBAUD – Laurent TOUZET

Absente : Peggy BROCC - **Procurations :** Aurélien ROUSSET à Michel CEYSSON - **Secrétaire de séance :** Françoise CHASSON

Transformation d'un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet en un emploi d'adjoint technique à temps complet

Il vous est proposé de créer, à compter du 1er mai 2023, un emploi d'adjoint technique à temps complet, échelle C1 de rémunération. Ce grade comporte actuellement 11 échelons, de l'I.B. 367 à l'I.B. 432.

Je vous propose de transformer un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet en un emploi d'adjoint technique à temps complet.

L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément aux textes réglementaires relatifs au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Compte tenu des dispositions du statut de la fonction publique territoriale, cet agent sera affilié à la CNRAFL.

Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE des membres présents et/ou représentés **APPROUVE** cette proposition.

« Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en
Sous-Préfecture de Largentière le **19 AVR. 2023**
et de sa publication à la même date »

Pour extrait certifié conforme

Vals les Bains, le 18 avril 2023

Le Maire
Michel CEYSSON



ESQS .RYA B I